

AFFICHÉ
LE 04/10/2023



2023/.....
Parafe

DELIBERATION N°408

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Entendu le rapport de Monsieur le maire, sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°28/23 du 22 mai 2023

Tarifs pour la vente de boissons et de nourriture du centre social municipal « Les Margotins »

Décision n°29/23 du 22 mai 2023

Tarifs pour les manifestations organisées par le centre social municipal Les Margotins (braderies, lotos)

Décision n°30/23 du 23 mai 2023

Actualisation des tarifs des repas à la Résidence du Parc à compter du 1^{er} juillet 2023

Décision n°31/23 du 23 mai 2023

Actualisation des tarifs des redevances à la Résidence du Parc à compter du 1^{er} juillet 2023

Décision n°32/23 du 31 mai 2023

Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°33/23 du 5 juin 2023

Tarifs vente de produits alimentaires par le service Culture – modification de la décision n°20/2023

Décision n°34/23 du 13 juin 2023

Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°35/23 du 21 juin 2023

Action en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°36/23 du 21 juin 2023

Action en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20230927-DEL16_408_2



2023/.....

Parafe

Décision n°37/23 du 21 juin 2023

Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°38/23 du 30 juin 2023

Tarifs pour les usagers du secteur « Animations familles » et du secteur « Enfance » du centre social municipal « Les Margotins »

Décision n°39/23 du 24 juillet 2023

Demande de subvention pour le suivi et la réalisation des travaux de remplacement et réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales – avenue Edouard Gourdon

Décision n°40/23 du 2 août 2023

Clôture de la régie d'avances « Résidence personnes âgées »

Décision n°41/23 du 2 août 2023

Clôture régie de recettes municipales « Secteur sports »

Décision n°42/23 du 8 août 2023

Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°43/23 du 24 août 2023

Fixation de la participation financière pour les emplacements des stands d'exposants dans le cadre de la manifestation « à vos jardins »

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

Le Maire,
Jean-François QNETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20230927-DELIB_408_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	09
Pouvoirs :	09
Votants :	35

Convoqués le : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Bruno WITTMAYER.

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Monsieur Bruno WITTMAYER	à	Madame Lucie CZIFFRA

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant la délibération portant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves du conservatoire (ISOE) et indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)*

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20230927-DEL I6_398_2